

Commune de
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 09/2025

**Préavis pour le
mandat d'étude pour
la réfection
urbanistique de la
Rue Centrale et la
Route du Collège**

Lavey, le 28 juillet 2025

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant du mandat d'étude pour la réfection urbanistique de la Rue Centrale et la Route du Collège

Contexte

En 2015, le conseil communal octroyait à la municipalité un crédit d'étude pour l'aménagement urbain. Cette expertise complète en matière de mobilité devait apporter des solutions aux problèmes urbanistiques, notamment en lien avec la circulation à l'intérieur du village. Forte de cette expertise, la Municipalité et la commission du Conseil communal nommée pour cette étude, ont pu étudier les meilleures possibilités d'amélioration.

La municipalité a pu ensuite entamer, par ordre de priorité, les différents travaux urbains. Elle a débuté par la Route Neuve qui se situe à l'entrée du village et nécessitait une amélioration de l'accès piétonnier. À la suite de l'approbation des deux préavis relatifs à ce tronçon par le conseil (préavis Nos 06/2022 et 13/2024), les travaux pour l'aménagement d'un trottoir débuteront en automne 2025.

Dans la continuité des priorités identifiées, la municipalité a choisi de se tourner vers l'aménagement de la Rue Centrale et la Route du Collège, un axe stratégique pour la valorisation du cœur du village. Ce projet répond à des enjeux majeurs en matière de sécurité, d'esthétique et de fonctionnalité. Face aux défis posés par la mobilité douce, l'accessibilité pour tous, le stationnement et la mise en valeur du patrimoine bâti et paysager, la municipalité estime qu'il est indispensable d'initier une nouvelle phase d'étude opérationnelle.

Ce préavis répond également au postulat du 21 novembre 2024 déposé par le conseiller communal, M. Brian Oosterhoff. Celui-ci demandait à la municipalité d'entamer une réflexion sur l'aménagement urbanistique au centre du village.

Démarche

Un appel d'offres a été réalisé et envoyé à 3 bureaux spécialisés. La municipalité propose de valider l'offre la plus avantageuse économiquement, soit celle du bureau RWB Vaud SA qui a déjà procédé à la première expertise.

Le mandat inclut notamment :

- une étude du projet complète (plans, concepts, matériaux, paysagement) ;
- la préparation du dossier de mise à l'enquête publique ;
- l'organisation et l'analyse des appels d'offres ;
- une évaluation des coûts et délais, ainsi qu'un accompagnement dans la planification en vue de la réalisation.

La réalisation de ces travaux a été inscrite dans le PA5 du Plan Directeur intercommunal (PDi), actuellement soumis à l'approbation des autorités fédérales à Berne. Cette inscription représente une étape stratégique et conditionne l'obtention de subventions cantonales et fédérales, attendues pour soutenir financièrement le projet. Le calendrier prévisionnel envisage un début des travaux en 2028, laissant ainsi le temps nécessaire pour mener à bien l'étude proposée, préparer les appels d'offres, procéder à la mise à l'enquête publique et finaliser les démarches administratives et techniques préalables à l'exécution.

Le projet

Le tronçon et le périmètre concernés figurent en rouge sur le plan ci-dessous. Ils concernent la Rue Centrale et la Route du Collège.



Le projet de réaménagement traitera notamment des points suivants :

- les éléments destinés à renforcer la sécurité en général et particulièrement ceux destinés aux usagers les plus vulnérables, soit les piétons et les deux-roues ;
- l'intégration paysagère de la zone et la prise en compte des besoins selon la LHand ;
- le stationnement et arrêt provisoire de tous types de véhicules, cars postaux, bus, voitures automobiles légères, motos, vélos, trottinettes, etc. ;
- les cheminements piétonniers ;
- les raccordements des routes communales, chemins, places et habitations ;
- le choix des matériaux à envisager pour les différents revêtements de surface, voies de circulation, socles, bordures, etc. ;
- la mise en valeur et l'aménagement des places publiques et les raccords chez les privés ;
- les plantations, arbres isolés ou d'alignement, en pot, haies, bosquets ;
- et, d'une manière générale, l'intégration des nouveaux aménagements dans le site en vue de renforcer l'attractivité des lieux.



Projet d'aménagement présenté à la population le 4 octobre 2018

Coûts

Etude du projet :	Fr. 55'000.-
Projet de l'ouvrage	
Procédure de demande d'autorisation / dossier de mise à l'enquête	
Appels d'offres :	Fr. 20'500.-
Appels d'offres, comparaisons offres, propos. d'adjudication	
Rabais 5%	Fr. - 3'775.-
Frais dossier 5%	Fr. 3'586.25
Divers et imprévus + TVA	Fr. 14'688.75
Total TTC	Fr. 90'000.-

Participation d'une commission du conseil

Dans un souci de transparence, de concertation et de représentativité, la municipalité souhaite associer une commission du conseil communal aux différentes étapes clés du processus. Ce cadre participatif sera défini précisément afin d'assurer un suivi constructif et maîtrisé du projet, tout en respectant les rôles et responsabilités de chacun.

Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Selon les nouvelles normes d'amortissement ressortant du modèle comptable harmonisé (MCH2) en vigueur au 1^{er} janvier 2024, la durée d'amortissement obligatoire pour les crédits d'études en vue de l'acquisition, la réalisation ou la rénovation d'un actif appartenant au patrimoine administratif peuvent être amortis :

1. dès le 1^{er} franc dépensé sur 10 ans ;
2. dès l'aboutissement des études financées par le crédit, également sur 10 ans ;
3. en même temps et sur les mêmes durées que le nouvel actif concerné par le crédit d'étude, à savoir dans ce cas sur 30 ans.

Les communes sont autorisées à choisir entre ces trois méthodes, mais doivent ensuite se tenir à la méthode choisie. En cas d'abandon définitif du projet, et selon les normes d'amortissements MCH2 en vigueur, ce crédit serait alors immédiatement amorti via un remboursement

complémentaire sur le compte n° 3321 « amortissement non planifié des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif ».

Compte tenu du montant concerné, la municipalité préconise d'amortir cet investissement selon la méthode N° 3, à savoir sur 40 ans dès la fin des travaux d'aménagement urbain de la Rue Centrale et la Route du Collège.

Synthèse

Total des travaux : Fr. 90'000.-
Financement : Prélèvement sur les liquidités, sans recours à l'emprunt.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 09/2025 du 28 juillet 2025 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

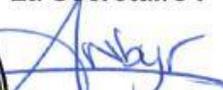
PREND ACTE

- de l'amortissement du montant net de Fr. 90'000.- sur une période de 40 ans, dès la fin des travaux de réfection de la Rue Centrale et la Route du Collège.

DECIDE

- d'autoriser la municipalité à procéder à l'étude pour la réfection urbanistique de la Rue Centrale et la Route du Collège ;
- d'octroyer à cet effet un crédit de Fr. 90'000.- ;
- de financer ce montant par un prélèvement sur les liquidités.

Adopté en séance de la municipalité le 19 août 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic :  Mario Da Silva
La Secrétaire :  Alexandra Robyr



The seal of the Municipality of Lavey-Morcles is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, with the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' written across it. The outer ring of the seal contains the text 'CANTON DE LAVEY-MORCLES' at the top and 'MUNICIPALITÉ DE LAVEY-MORCLES' at the bottom.